



**PRÉFET  
DES VOSGES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



mémoire et solidarité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **CARTE DU COMBATTANT EN ALGÉRIE 1962-1964**

Épinal, le 09/07/2021

Il y a près de trois ans, le Gouvernement a proposé d'accorder la carte du combattant aux militaires français présents en Algérie après l'indépendance et jusqu'au 1er juillet 1964. Cette mesure a été adoptée par le Parlement.

Elle est entrée effectivement en vigueur le 1er janvier 2019 et a permis l'attribution de plus de 37 300 cartes du combattant à ce jour, majoritairement à des anciens appelés du contingent ayant servi au moins 4 mois sur le territoire algérien entre le 3 juillet 1962 et le 1<sup>er</sup> juillet 1964.

Les demandes de ce titre restent aujourd'hui toujours possibles et peuvent encore concerner d'anciens militaires s'étant vu opposer un rejet du fait de la législation en vigueur au moment de leur demande et/ou n'ont obtenu que le Titre de reconnaissance de la Nation.

Âgés de plus de 65 ans aujourd'hui, voir de plus de 75 ans, ces personnes pourraient bénéficier des droits attachés à ce titre (retraite du combattant, demie part fiscale, aides au maintien à domicile ou aides sociales).

Les personnes qui étaient en « AFN » après le 3 juillet 1962 et y qui ont servi au minimum 4 mois avant le 1<sup>er</sup> juillet 1964 peuvent prétendre à la carte du combattant !

Retrouvez tous les renseignements sur le site Internet [www.onac-vg.fr/demarches/carte-du-combattant](http://www.onac-vg.fr/demarches/carte-du-combattant) ou contactez le Service départemental de l'Onacvg des Vosges :

Tél. : 03 29 64 00 75

Courriel : [sd88@onacvg.fr](mailto:sd88@onacvg.fr)

**Cabinet  
Bureau de la communication  
interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88  
Mél : [pref-bci@vosges.gouv.fr](mailto:pref-bci@vosges.gouv.fr)

Place Foch  
88026 ÉPINAL Cedex

